

CONSEIL MUNICIPAL
01 septembre 2021

Date de convocation : 25 août 2021

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19H00

Présents :

Maire : Pascal PAVILLARD

Adjoints : Patrick CABAUD, Jérôme NAPPEZ

Conseillers municipaux : Éric BARTHELAT, Stéphane DROUVOT
Chantal GIRARDIN, Laurent LAMY, Marie-Noëlle PASCAL, Frédéric
NARDIN, Jean-Noël SAINTOT, Thierry VEGAS (arrivé à 19h18)

Absents :

Absents excusés:

Secrétaire :

Jean-Noël SAINTOT

Ouverture de la séance :

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Jean-Noël SAINTOT est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE le compte rendu de la séance du 21 juin 2021.**

Marchés de travaux – Réhabilitation du bâtiment communal – Autorisation de signer l'avenant 1 au lot 9 – Revêtements de sols – faïence

Monsieur le Maire expose,

L'avenant 1 présenté ce jour a pour objet: le réagréage de sol P3, et la pose d'un revêtement de sol PVC à l'étage suite à l'aménagement d'un bureau pour les Adjoints en lieu et place du local archives.

Cet avenant entraîne une augmentation du marché initial à hauteur **1 102.32€ HT** Ainsi le nouveau montant du marché, après passation de cet avenant, s'élève à **16 691.65 € HT** au lieu de **15 589.33 € HT**, initialement prévu.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions ci-dessus exposées et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 9.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE les dispositions ci-dessus exposées concernant l'avenant 1 au lot 9,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant 1 au lot 9,**
- **Les crédits sont inscrits au BP 2021**

Marchés de travaux – Réhabilitation du bâtiment communal – Autorisation de signer l'avenant 2 au lot 12 – Electricité

Monsieur le Maire expose

L'avenant 2 présenté ce jour a pour objet la prise en compte d'adaptions nécessaires à l'opération en cours, à savoir :

- passage de la salle archives en bureau : - 202,12€ HT
- travaux modificatifs mairie + garage : + 435.73€HT

- alimentation éclairage sous le préau + prise extérieure sur mur mairie : + 338,83€ TH

Cet avenant entraîne une augmentation du marché initial à hauteur de **572.44 € HT**, soit une augmentation d'environ 1.42 %. Ainsi le nouveau montant du marché, après passation de cet avenant, s'élève à **40 924.53 € HT** au lieu de **40 352.09 € HT**, initialement prévu (avec avenant 1)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions ci-dessus exposées et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 12.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE les dispositions ci-dessus exposées concernant l'avenant 2 au lot 12,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant 2 au lot 12,**
- **Les crédits sont inscrits au BP 2021**

Arrivée de Thierry VEGAS à 19h18

Devis réfection rue de la Chaux

Monsieur le Maire présente,

Un devis de la société COLAS pour un montant HT de 92 145€. D'autres devis sont attendus. Nous sommes en recherche de subventions pour financer ce projet de réfection. Aucune décision ne peut être prise ce soir.

Projets communaux 2022

Monsieur le Maire expose,

1. Projet de Construction de deux locatifs :

La commune a pour projet la construction de deux locatifs. A compter de janvier 2022, les normes RT 2020 vont induire une augmentation de 30% du coût de la construction. Le permis de construire doit être déposé avant le 15/12/2021 pour échapper à cette nouvelle norme.

Un terrain constructible pourrait accueillir ce projet de construction dans le triangle situé en amont de la zone artisanale. Un Certificat d'Urbanisme opérationnel a été déposé, il a reçu un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil municipal de lancer une consultation d'architectes pour un dossier de permis de construire et un relevé topographique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix pour et une abstention,

- **AUTORISE le Maire à lancer une consultation d'architectes**
- **AUTORISE le Maire à faire réaliser un plan topographique de la parcelle concernée par le projet**

2. Projet Eolien :

Deux représentants de la société ESCOFI sont venus nous présenter un projet Eolien sur la commune. Le conseil municipal sera amené ultérieurement à se positionner sur :

- Le projet éolien
- L'utilisation de la parcelle concernée
- L'utilisation des chemins communaux

Séance levée à 22h03

Prochain conseil municipal : 29 septembre à 19h30

Le Maire,

Le Secrétaire,

Pascal PAVILLARD

